

Information sur le nombre total de droits de vote et actions

Liège, Belgique - 23 juin 2022, - information réglementée - Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, **Hyloris Pharmaceuticals SA (Euronext Bruxelles : HYL)** publie l'information suivante :

Montant total du capital social au 5 Avril 2022	EUR 134,001.87
Nombre total des actions avec droit de vote au 5 Avril 2022	26,800,374
Nombre total des actions émises au 22 Juin 2022	1,200,000

Montant total du capital social au 22 Juin 2022	EUR 140,001.87
Nombre total des actions avec droit de vote au 22 Juin 2022	28,000,374
Nombre total des droits de vote (dénominateur) au 22 Juin 2022	28,000,374

Nombre total de warrants attribués au 5 Avril 2022	1,699,500
Total des warrants exercés au 22 Juin 2022	1,200,000
Nombre total des warrants annulés	1,875
Nombre total des nouveaux warrants (Plan 2022) au 22 Juin 2022 ⁽¹⁾	213,500
Nombre total des actions avec droit de vote qui pourront être émises suite à l'exercice des warrants attribués.	711,125

(1) Remplaçant les warrants annulés du plan 2020 ESOP Warrants

À propos de Hyloris Pharmaceuticals

Hyloris est une société biopharmaceutique spécialisée qui identifie et libère le potentiel caché des médicaments existants au profit des patients, des médecins et du système de santé. Hyloris applique son savoir-faire et ses innovations technologiques aux produits pharmaceutiques existants et a constitué un vaste portefeuille breveté de 14 produits à valeur ajoutée, reformulés et réutilisés, qui pourraient offrir des avantages considérables par rapport aux alternatives actuellement disponibles. En dehors de son objectif stratégique principal, la société a également 4 produits génériques à haute barrière en phase de développement et d'enregistrement. Deux produits sont en phase initiale de commercialisation avec des partenaires : Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire et Maxigesic® IV, un traitement de la douleur postopératoire non opioïde. La stratégie de développement de la société se concentre principalement sur la voie réglementaire 505 (b) 2 de la FDA, qui est spécifiquement conçue pour les produits pharmaceutiques pour lesquels la sécurité et l'efficacité de la molécule ont déjà été établies. Cette voie peut réduire le fardeau clinique requis pour mettre un produit sur le marché, raccourcir considérablement les délais de développement et réduire les coûts et les risques. Hyloris est basé à Liège, en Belgique. Pour plus d'informations, visitez www.hyloris.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Hyloris Pharmaceuticals, Investisseurs et Média



investorrelations@hyloris.com

Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

